



## ATELIER

Vers le développement d'un plan d'action national pour une pêche artisanale durable en Guinée

*Validation d'une approche participative et sensible aux enjeux de genre*

Du 11 au 12 Janvier 2018, Conakry, République de Guinée



**Port de pêche artisanale de Bonfi-Conakry**

## Introduction :

La Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale (CAOPA) a organisé les 11 et 12 janvier 2018 au Grand Hôtel de l'Indépendance de Conakry, l'atelier sur le Développement d'un Plan d'action National pour une Pêche Durable en Guinée, avec la Validation d'une Approche Participative et sensible aux enjeux de genre. C'est dans le cadre de la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche Artisanale Durable que la CAOPA et la FAO, avec l'accord des autorités guinéennes, ont invité les professionnels de la pêche, les administrations concernées et la société civile à réfléchir, à discuter et à valider une approche participative et sensible aux enjeux du genre, pour l'établissement d'un plan national d'action pour une pêche artisanale durable. Les autorités guinéennes se sont en effet montrées engagées dans un processus de réforme de la politique des pêches, vers une meilleure gouvernance et une plus grande attention à la pêche artisanale et à son rôle pour la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, piliers importants des Directives. Cet atelier constitue la première manifestation du genre depuis l'adoption des Directives en 2014. Les résultats de cet atelier serviront aux autres pays africains membres de la CAOPA à développer leur propre plan d'action.

## 1. Objectifs de l'atelier :

Cet atelier a comme objectif principal de « *discuter et valider une approche participative et sensible aux enjeux du genre avec les acteurs concernés (professionnels, administration, société civile) pour l'établissement d'un plan d'action national pour une pêche artisanale durable en Guinée* ».

Les objectifs spécifiques contenus dans la note conceptuelle sont :

- ✓ Partager les outils et activités déployés par la CAOPA et la FAO (Directives volontaires surtout) ;
- ✓ Identifier les rôles des acteurs concernés en Guinée, (administrations, professionnels et société civile), dans l'élaboration de plans d'action nationaux ;
- ✓ Etablir le processus pour la mise en place d'un comité consultatif guinéen afin de faciliter la mise en place d'une plateforme nationale représentative impliquée dans la définition et l'application des stratégies pour la mise en œuvre des directives.

## 2. Participants :

Outre les représentants de la FAO et de la CAOPA, l'atelier a accueilli une cinquantaine de participants dont une trentaine de professionnels (pêcheurs, mareyeuses et fumeuses), une vingtaine de cadres de l'administration et des corps constitués (assemblée nationale, conseil économique et social, ministères en charge de la pêche, du commerce, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la santé, de l'action sociale, de la communication, de l'économie et des finances, de la défense nationale, du tourisme, hôtellerie et artisanat), et deux de la société civile (voir liste en annexe 1).

## 3. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du Secrétaire Général du MPAEM, représentant Monsieur le Ministre des Pêches, de l'aquaculture et de l'Economie Maritime, du Représentant de la FAO, du Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Pêcheurs et Exportateurs de Guinée (CONAPEG) , du Représentant de la Présidente du Conseil Economique et



Social, président de la commission Infrastructures, Décentralisation, Développement local et Aménagement du territoire.



Les bénédictions ont été formulées pour la réussite des actions engagées par la CAOPA et pour le succès des présentes assises par Monsieur Souleymane BAH.

Le Représentant de la CONAPEG au nom des Organisations Professionnelles de la pêche a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa satisfaction à la CAOPA pour l'organisation de cet atelier qui honore la communauté des pêcheurs en général et celle de la pêche artisanale en particulier. Il a souligné l'importance de la pêche artisanale dans la création de l'emploi, créateur de richesse et sa contribution à la sécurité alimentaire des populations.

Le Président de la CAOPA a remercié les autorités de la Guinée pour avoir accepté d'abriter la présente session, il a souligné l'importance des Directives pour la durabilité des pêches artisanales dans nos Etats, dans le contexte de la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté. Il a mis en relief le souci d'amélioration des conditions de travail et d'existence des communautés. Il a souligné que pour la CAOPA « les gouvernements sont nos premiers partenaires » pour promouvoir une pêche artisanale durable, défendre et protéger les droits des hommes et des femmes de ce secteur.

Ensuite le représentant de la FAO au nom de son institution a remercié le gouvernement guinéen pour l'organisation de cet atelier, souligné les menaces sur la sécurité alimentaire et renouvelé ses encouragements à la CAOPA.

Il est revenu au Secrétaire Général du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime d'adresser au nom du Ministre de souhaiter la bienvenue à tous les participants et d'adresser ses remerciements à la CAOPA pour l'organisation de cet important atelier. Il a ensuite

souligné les problèmes liés à la pleine exploitation des ressources et la lutte contre la pêche INN. Il a indiqué que la gestion saine et durable de la ressource halieutique doit être fondée sur la mise en place de système d'aménagement des pêcheries fondé sur des mesures techniques, sociales et économiques cohérentes articulées autour d'objectifs clairs de gestion des pêcheries. Dans cette optique, les autorités prônent la concertation permanente et ont procédé à la réactualisation de tous les Codes en 2015. Au nom du Ministre des Pêches il a souhaité pleins succès aux travaux et déclaré ouvert l'atelier.

A la reprise des travaux, un tour de table a été fait pour la présentation des participants. Ensuite l'ordre du jour de l'atelier a été adopté à l'unanimité (voir annexe 2), puis Monsieur Sékou Touré du MPAEM a été désigné modérateur, Monsieur Alassane Samba, appui conseil de la CAOPA comme animateur, Messieurs Ismaël KEITA du Ministère des Pêches et Abdoulaye Soumah des Organisations des Professionnels ont été désignés comme rapporteurs. L'utilisation simultanée du français et d'une langue locale (le soussou) a été retenue pour faciliter les échanges entre participants.

#### **4. Présentation des documents introductifs et discussions:**

##### *4.1 Présentation des « Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale » par Mme Lena Westlund de la FAO.*

Mme Westlund a donné une présentation sur les "Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté" (**Directives PA**), approuvées par le Comité des Pêches de la FAO en 2014. Développées par un processus participatif – avec un rôle primordial joué par la société civile et les organisations professionnelles – elles ont été rédigées comme complément au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 et représentent le premier instrument international négocié et entièrement dédié à la pêche artisanale. Les Directives promeuvent une pêche responsable et un développement socioéconomique durable et mettent l'accent particulièrement sur les artisans pêcheurs et les travailleurs de la pêche, hommes et femmes, notamment sur les personnes et groupes vulnérables ou marginalisés, et sur leurs activités, et elles sont en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Les Directives concernent les zones maritimes et continentales et prennent en compte l'Intégralité de la chaîne de valeur et ses acteurs et actrices.

Pour la mise en œuvre des Directives, Mme Westlund a souligné deux mots clé : la collaboration et la participation. Il faut des approches pluridisciplinaires et intersectorielles et les gouvernements doivent se mettre en partenariat avec les acteurs et actrices de la pêche artisanale pour l'application des principes et les provisions des Directives PA.

Une vidéo sur les Directives PA, produite par International Collective in Support of Fishworkers (ICSF), a été projetée (à voir sur le lien [www.fao.org/3/a-i4356f.pdf](http://www.fao.org/3/a-i4356f.pdf)). Elle a été suivie par la remise à chaque participant de la brochure sur les Directives.

##### *4.2 Présentation de « La pêche artisanale en Guinée, Identification des acteurs impliqués sur le secteur de la pêche artisanale » par Monsieur Ismaël KEITA de la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM).*

Le présentateur a donné les informations chiffrées sur le secteur de la pêche artisanale et fait état des enjeux et difficultés qui affectent le secteur de la pêche artisanale. Actuellement, ce secteur constitue

une des priorités de l'Etat : en 2013, tenue des états généraux, en 2015, actualisation des lois portant codes de la pêche maritime, de la pêche continentale et de l'aquaculture, extension de la ZEE vers le nord, création du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes et des Conseils Locaux des Pêches Maritimes ; en 2016, recensement des pêcheurs (28 114 acteurs), des pirogues (7 538), des emplois (60 707 directs) et des débarcadères (234) ; catégorisation de la pêche artisanale en traditionnelle, motorisée et avancée. Le constat principal est que l'effort de pêche a augmenté et s'est diversifié (arrivée des asiatiques) pour une ressource en pleine exploitation : 80 000 à 100 000 tonnes sont débarquées annuellement pour un potentiel estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes. Les documents relatifs au cadre de politique des pêches et aquaculture, aux états généraux, aux codes et arrêtés cités sont disponibles sur le site du MPAEM ([www.peches.gouv.gn](http://www.peches.gouv.gn)). Beaucoup de problèmes restent à résoudre : statistiques de débarquements plus fiables, destination des produits, nombres d'acteurs impliqués, structuration des organisations de professionnels, rapports à l'autorité. La cogestion et la surveillance participative sont devenues une nécessité.

Des questions ont été abordées suivies de réponses et la plupart des informations seront versées dans les travaux de groupes.

4.3 « *Le rôle des acteurs de la pêche artisanale dans l'élaboration d'un plan national pour une pêche artisanale durable* » par Madame DION Micheline SOMPLEHI Coordinatrice des Programmes Femmes de la CAOPA.

Cette présentation s'appuie sur les Directives Volontaires et sur le rôle des organisations de professionnels (OP) pour le développement d'approches en vue de l'élaboration d'un plan national. Ces organisations doivent être légitimes, représentatives, fonctionner de manière indépendante, démocratique et transparente, en respectant dans leur structuration la parité hommes/femmes et être reconnues par les autorités. Les OP doivent assurer un dialogue permanent avec les autorités en charge et autour de la pêche, être bien informées pour mieux analyser les politiques et enjeux du secteur. En retour, elles doivent informer de façon continue leurs bases ainsi que les autres structures partenaires en utilisant les médias locaux. Pour bien assumer ce rôle, elles doivent d'une part renforcer leurs capacités (dans l'organisation des communautés de pêche, le dialogue permanent avec les autorités et autres parties prenantes, l'organisation de la participation continue des communautés locales, la sensibilisation des autres mouvements sociaux) et d'autre part développer des partenariats localement et avec les autres pays de la région.

Auparavant, Madame DION a brièvement présenté la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) : créée en 2010, elle regroupe les OP d'environ 24 pays membres. Son objectif principal est d'impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien être des communautés de pêche artisanale et contribuer à la sécurité alimentaire des populations. Elle a déjà développé des activités phares telles que la Journée Mondiale de la Pêche (21 novembre), la Journée Internationale de la Femme (8 mars), la mise en œuvre des Directives Volontaires et a proposé à l'Union Africaine la proclamation d'une Année Africaine de la Pêche Artisanale.

4.4 « Pour une prise en compte des femmes dans un plan d'action national pour une pêche artisanale durable » par Madame SOUMAH Kadiatou BANGOURA, trésorière de la CAOPA.

Le thème développé est axé sur le rôle des femmes dans le secteur : elles occupent 41% des emplois et sont présentes dans toutes les étapes de la filière : préfinancement et préparation des campagnes de pêche, réception du poisson, transformation, commercialisation. En plus elles sont les piliers de la cellule familiale (éducation des enfants surtout) et jouent un rôle clef dans la sécurité alimentaire et le dynamisme des communautés. Mme Soumah a évoqué l'équité et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ainsi que les difficultés que les femmes traversent dans les activités des différentes filières de la pêche artisanale. Il faut donc les prendre en compte dans l'élaboration d'un Plan d'Action National en rendant plus visibles leurs activités et en leur donnant un accès égal aux OP et aux processus de décision.

Mme Soumah a cité le cas de la CAOPA avec la représentation paritaire dans le bureau et la défense de leurs droits. A titre d'exemple, les femmes ont récemment organisé deux manifestations : une rencontre CAOPA/Bank of Africa pour l'accès au financement en 2015, puis un Atelier de participation des femmes francophones pour l'élaboration d'un guide sur le genre pour une mise en œuvre des Directives ; les rapports peuvent être consultés sur le site [www. Caopa-africa.org](http://www.Caopa-africa.org).

## 5. Synthèse des discussions :

Les thèmes présentés par la DNPM et par des responsables de la CAOPA ont fait l'objet de riches discussions par les participants. Ces présentations étaient plutôt des informations fournies aux participants pour mieux évoluer dans les groupes de travail prévus. L'utilisation de la langue « soussou » et les traductions opérées par le modérateur ont permis, surtout aux femmes présentes, d'animer les discussions. La plupart des éléments de réponses ont été retenus pour enrichir les travaux de groupe.

Environ 70% des débarquements de la pêche artisanale guinéenne sont destinés à l'alimentation humaine : la valorisation de cette production est assurée essentiellement par des femmes mareyeuses (3 722) et transformatrices (4 538) organisées en groupements, unions et fédérations. Ces organisations se retrouvent avec les unions et fédérations de pêcheurs et autres associations de métiers dans une coordination assurée par la CONAPEG. Bien qu'il y ait eu des états généraux et une réactualisation des textes juridiques et réglementaires, les problèmes demeurent et ont été largement débattus.

Les présentations sur les Directives ont été très instructives et ont constitué un déclic pour les femmes qui ont donné le ton pour leur engagement et leur participation de qualité dans les prochaines étapes d'élaboration du plan d'action national. Pour élaborer **un plan d'action ambitieux, réaliste et réalisable**, les participants ont mis à profit les indications contenues dans les Directives pour amorcer le diagnostic du secteur. Les informations recueillies et les recommandations formulées seront consignées dans le chapitre relatif aux résultats de l'atelier.



## 6. Résultats de l'Atelier sur les Directives :

Les présentations et discussions ont ouvert la voie à l'examen du thème de l'atelier, le développement d'un plan d'action national pour une pêche artisanale durable en Guinée selon deux axes qui ont fait l'objet d'examens lors de deux groupes de travail :

**Groupe 1 :** *Identification du rôle des acteurs concernés en Guinée, (administrations, professionnels et société civile), dans l'élaboration de plans d'action nationaux selon les étapes dégagées dans la note conceptuelle;* avec comme animateurs Ismaël Keita, Mmes Mama YawaSandouno et Lena Westlund ;

**Groupe 2 :** *Processus pour la mise en place d'un comité consultatif guinéen afin de faciliter la mise en place d'une plateforme nationale représentative impliquée dans la définition et l'application des stratégies pour la mise en œuvre des directives;* avec comme animateurs Baba Gallé Barry, Mamady Seiba Keita, Mme Bamba Marie Zado ;

Des réflexions des deux groupes et en tenant compte des instructions contenues dans la note conceptuelle balisant la démarche pour la mise en œuvre des Directives, on peut retenir que les participants ont dégagé l'approche suivante, applicable aux réalités de la Guinée :

6.1 Etablir un diagnostic participatif de la filière pêche artisanale, en considérant le rôle des femmes à chaque maillon de la chaîne de valeurs.

### a) Identification des acteurs de la filière pêche artisanale:

- Les Administrations concernées :

Ministères de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime, de l'Environnement, du Commerce, des Transports, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Action sociale, de l'Agriculture, de l'Habitat, de l'Education, de la Défense, des Mines et Géologie, de la Jeunesse, du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat ;

- Les Institutions républicaines :

La Présidence, l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique et Social ;

- Les Professionnels de la pêche :

Ils sont regroupés en fédérations, unions nationales, associations et coopératives se retrouvant toutes dans une interprofession faitière, la CONAPEG.

Les différents métiers qu'on y trouve sont : les armateurs ou propriétaires des barques, les marins pêcheurs, les transformateurs (trices) (fumeuses, fumeurs, sécheurs, sécheuses), les mareyeuses ou mareyeurs, les transporteurs, les commerçants, les gargoutiers, les importateurs de matériel de pêche, les étalagistes, les vendeurs de glaces, les vendeurs des intrants de pêches (filets, flotteurs, cordages, moteur), les constructeurs des barques, les Mécaniciens des moteurs hors-bord, les manutentionnaires, les ramendaires, les vendeurs des fruits de mers, les écailleurs, les provendiers (pour aliments de volailles).

- La société civile (ONG).

Deux ONG ont été identifiées, l'Association pour le Développement de la Pêche et de l'Élevage en Guinée (ADEPEG) et l'Association pour le Développement des Communautés de Pêcheurs Artisans de Guinée (ADEPEG- CPA).

### **b) Situation de la pêche artisanale :**

Ce secteur est défini par le Code de la pêche maritime et les arrêtés ministériels qui reconnaissent une pêche artisanale traditionnelle, une motorisée et une avancée. Les femmes occupent presque totalement la partie post capture et interviennent aussi dans les activités de préparation à la pêche : ces activités ne sont pas documentées alors que les femmes constituent le pilier de l'économie des pêches en Guinée. Le diagnostic rapide qui a été fait par les participants soulève les principaux problèmes. Ils tournent autour du blocage de la CONAPEG lié à des mésententes entre organisations de pêcheurs, de la non publication de statistiques complètes et fiables depuis quatre ans, de la pêche avancée réservée pratiquement aux asiatiques (chinois, coréens...) au détriment des locaux, la non implication des professionnels dans l'élaboration des textes entraînant des insuffisances dans le code des pêches et dans l'absence d'application de ces textes surtout concernant l'interdiction de l'usage du mono filament, les difficultés d'accès dans les zones de production telles que Forécariah, le manque de considération envers la pêche continentale. Les obstacles au développement durable de la pêche artisanale peuvent être situés principalement dans l'insuffisance de transparence et d'organisation dans la gouvernance (communication défaillante, absence d'une direction nationale en charge de la pêche artisanale), mais également dans la désunion et le manque de solidarité noté chez les professionnels.

### **c) Identification du rôle des acteurs dans l'élaboration du plan d'action national :**

Il existe trois parties prenantes :

- Rôle de l'administration : elle doit définir les orientations du secteur en accord avec les documents de politique élaborés ; elle doit assurer l'appui technique, financier et institutionnel. Elle assume la gestion du patrimoine halieutique en exerçant les activités suivantes :
  - ✚ Amener les dirigeants à faire preuve d'un engagement politique fort pour la promotion d'une pêche artisanale durable ;
  - ✚ Sensibiliser les parties prenantes sur les textes réglementaires et assurer la formation technique et organisationnelle des communautés de pêche ;
  - ✚ Mettre à jour les textes réglementaires ;
  - ✚ Respecter et faire respecter les orientations définies par la politique des pêches ;
  - ✚ Veiller à l'application des textes et des règles d'hygiène ;
  - ✚ Mettre en place au niveau de la DNPM un comité ad hoc de développement ;
  - ✚ Faciliter le partenariat entre acteurs localement et avec l'étranger ;
  - ✚ Assurer la collecte régulière et la diffusion des données statistiques sur tous les maillons de la chaîne.
- Rôle des professionnels : Ces acteurs sont les plus concernés par la durabilité de la pêche artisanale. Ils doivent être très engagés pour identifier les besoins afin que ceux-ci soient pris en compte dans l'élaboration du plan d'action national. A travers leurs organisations professionnelles, ils doivent conduire les activités suivantes :
  - ✚ Assurer la reconnaissance juridique des organisations professionnelles ;
  - ✚ Sensibiliser les membres en restituant les informations à la base ;



- ✚ Sensibiliser leurs partenaires et surtout les autorités sur leurs problèmes ;
- ✚ Contribuer à la formation des acteurs ;
- ✚ Organiser des réunions de concertation par filière ;
- ✚ Mobiliser des fonds à l'interne pour l'autonomisation des OP ;
- ✚ Favoriser les concertations entre groupements et entités (pêcheurs, mareyeuses et fumeuses) ;
- ✚ Assurer l'application des règles d'hygiène.
- **Rôle de la société civile** : elle doit assurer principalement le plaidoyer pour l'élaboration d'un plan d'action national. Son rôle sera déterminant dans les activités suivantes :
  - ✚ Faciliter les échanges entre les parties prenantes;
  - ✚ Appuyer dans l'organisation, la formation des acteurs et dans les consultations ;
  - ✚ Assurer un appui dans les activités d'études, de suivi et conseil ;
  - ✚ Appuyer les autorités dans la mise en œuvre des orientations définies et apporter un appui institutionnel aux professionnels;
  - ✚ Participer aux recherches de financements auprès des partenaires ;
  - ✚ Développer les outils de vulgarisation des directives (les boîtes à image).

## 6.2 Mettre en place le Comité Consultatif Guinéen :

Ce comité consultatif a pour mandat de faciliter la mise en place d'une plateforme nationale représentative impliquée dans la définition et l'application des stratégies pour la mise en œuvre des directives. C'est une structure de réflexion et d'action qui doit être sous la tutelle du MPAEM. Les parties prenantes sont les structures intervenant dans toute la chaîne de valeurs de la pêche : elles ont déjà été identifiées au point 6.1 a).

- a) Composition du Comité Consultatif : c'est une structure légère rassemblant les représentants des acteurs les plus concernés par la gestion du secteur artisanal et qui va suivre uniquement le processus de définition et d'application des stratégies pour la mise en œuvre des Directives, qui va pouvoir faire des propositions concrètes pour régler les difficultés rencontrées et faire le lien avec les communautés côtières. Son mandat est plus restreint et est différent de celui du Comité National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMPM).

- b) Objectif global:

Garantir un environnement favorable et soutenir la mise en œuvre des directives ;

- c) Objectifs spécifiques :

- ✚ Contribuer à mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles ;
- ✚ Assurer le suivi de la mise en œuvre institutionnelle des directives ;
- ✚ Renforcer la recherche et la communication ;
- ✚ Renforcer le développement des capacités et l'autonomie managériale des communautés de pêche ;
- ✚ Encourager et favoriser la promotion du genre (Homme et Femme) ;
- ✚ Exiger la traduction dans les langues nationales et assurer une large diffusion de tous les textes relatifs aux directives volontaires.

d) Activités à mener :

- ✓ Elaboration et validation d'une feuille de route ;
- ✓ Sensibilisation des différents acteurs au cours d'un atelier organisé par le MPAEM ;
- ✓ Mise en place d'une commission technique pour la réflexion et l'élaboration des textes juridiques ;
- ✓ Validation au cours d'une assemblée générale des textes juridiques sanctionnés par un procès-verbal accompagnant le projet de décret ;
- ✓ Désignation par les structures impliquées de leurs représentants pour être membres du comité consultatif ;
- ✓ Mise en place d'un sous-comité restreint pour le suivi des recommandations des ateliers et de la mise en œuvre des Directives.

## 7. Conclusion et Recommandations:

A la fin de la l'atelier, les fiches d'évaluation rendues par les participants ont montré la satisfaction de ces derniers par rapport aux objectifs, à l'organisation, aux thèmes débattus et aux acquis de la rencontre : sur 41 fiches analysées, 98,38% des participants se sont déclarés satisfaits. Ils reconnaissent avoir acquis beaucoup de connaissances et remercient la CAOPA pour cette initiative qu'il faut répéter de façon régulière. Ils ont en outre estimé qu'il est nécessaire de prolonger cet atelier par une restitution au niveau de leurs bases, de faciliter la vulgarisation en traduisant les textes dans les langues nationales, de renforcer les capacités et la participation des femmes et de faire mieux participer les acteurs de la pêche continentale.

Pour atteindre tous ces objectifs, les participants à l'atelier recommandent :

### 7.1 Au Gouvernement de :

- ✓ veiller à faire mieux participer les professionnels à la gestion des pêches, notamment dans l'élaboration et la mise en application des textes législatifs et réglementaires (surveillance) ;
- ✓ accorder la priorité dans l'exploitation et la valorisation des produits de la pêche artisanale à l'expertise nationale et réduire la main mise asiatique ;
- ✓ accorder beaucoup plus d'importance à la pêche continentale ;
- ✓ améliorer le système de collecte et d'analyse des données statistiques pour qu'il soit plus régulier, plus fiable et prenne en compte les activités des femmes ;
- ✓ renforcer la sensibilisation des acteurs et le contrôle de l'Etat quant à l'introduction d'engins prohibés (mono filament) ou d'outils néfastes pour le travail des femmes ;
- ✓ favoriser l'union et la solidarité des professionnels et de leurs organisations, vœux des autorités (MPAEM et CES) et gages de réussite pour toutes les opérations envisagées ;
- ✓ faciliter la restitution et la vulgarisation des Directives à la base en assurant sa traduction dans les langues nationales, tous les Etats membres de la FAO ayant déjà pris cet engagement ;
- ✓ poursuivre le travail amorcé par la CAOPA et la FAO pour élaborer un plan d'action national ambitieux, réaliste et réalisable ;
- ✓ promouvoir la collaboration et la participation : associer toutes les parties concernées par cette initiative, notamment les administrations autres que le MPAEM ainsi que les services aux pêcheurs ;

- ✓ mieux prendre en compte les besoins des femmes, tant en infrastructures et équipements adéquats qu'en formation et en moyens adaptés (financements, recherche de marchés, visites d'échanges) ;
- ✓ procéder à la création d'une Direction nationale de la pêche artisanale pour mieux prendre en compte les préoccupations des artisans.

## **7.2 Au gouvernement et aux partenaires au développement, notamment la FAO :**

- ✓ mettre à la disposition du Comité Consultatif tous les moyens requis en vue de permettre la tenue régulière des rencontres et de partager les résultats des travaux avec le public.

## **7.3 Aux professionnels**

- ✓ de s'investir dans l'union et la solidarité entre les différentes organisations pour participer pleinement à la mise en œuvre des Directives.

## ANNEXES

---

### Annexe 1 : Liste des participants

N°	Prénom (s) et Nom	Téléphone/Email	Structure
1	Hady Lamine Yansané	(00224) 622 34 21 86 hadyyans@yahoo.fr	ADEPEG/Rep.Guinée
2	Abdoulaye Matos Camara	00224 621 96 54 58	Pêche artisanale
3	Hadja Bountouraby Camara	622 96 75 59	OP/Kaporo
4	Amadou Djouldé Diallo	622365643 dioude54@yahoo.com	BSD/MESRS/GUINEE
5	Aboubacar Sané	622335407 aboubasane@gmail.com	CNSHB
6	Aissata Camara	664 67 74 07	Fumeuse
7	Sory Traoré	622 29 03 72	CNSHB
8	Karifa Camara	628 54 28 82 karifa213@yahoo.fr	CONAPEG
9	Yarie Bangoura	664 20 97 69	OP/Kaporo
10	Bamba Marie Zado	664 51 45 84	OP /Landréah
11	Conté Fodé Oumar	624248884 oumarfode25@yahoo.fr	OP/Kaporo
12	Michael Soumah	626 64 99 67	OP/Kaporo
13	Sekou Touré	622 47 65 24 sektoure@gmail.com	PR
14	Abdoulaye Djibril Diallo	628 41 32 53 djidia@gmail.com	Assemblée Nationale



15	Mamady Kaba	622 27 7968 alamamady@gmail.com	DNPM
16	Ousmane Tanou Diallo	622 61 5923 tnourougui52@yahoo.com	DNPM
17	Touré Abdoulaye	623 63 5142 toureabdoulaye432@gmail.com	DNPCA
18	Camara Mohamed	6 20 52 1786 mohamed52lino@gmail.com	ANAM
19	Dr.Momo Soumah	Momosoumah@fao.org	FAO
20	Aboubacar Kaba	664 48 6677 cpmguinee@gmail.com	ROOPPA
21	Bah Malick	622 49 4095 bahmalick1985@gmail.com	ANAM
22	Fatoumata Soumah	622 21 88 74	OP/Bonfi
23	Mariam Sant	664 72 51 16	OP/Boulbinet
24	Fatou Séne		OP /Bonfi
25	Abdoulrahame Diop	622 03 81 53	OP/Bonfi
26	Mama Aissata Kéba	664 33 87 96	OP/Boulbinet
27	Yacouba Cissé	628 03 13 96	OP/Boulbinet
28	Ben Fabily Kourouma	628 20 79 80	OP/Boulbinet
29	Mamassata Bangoura	628 40 05 77	OP/Bonfi
30	Dr. Mamady Daffé	622 52 26 81	Ministère de la Santé
31	Dr. Salifou Camara	622 50 51 41	Ministère de la Santé
32	Alpha Camara	655 93 12 79	OP/Bonfi
33	Kadiatou Diallo	666 37 68 79	OP/Bonfi
34	Fodé Aboubacar Soumah	657 21 32 23	OP/Bonfi

35	Lena Westlund	lenawestlund@fao.org	FAO
36	Alassane SAMBA	rahnsamb@gmail.com	CAOPA
37	Gaoussou Guéye	+221 77 632 66 65 gaoussous@gmail.com	CAOPA Sénégal
38	Mamadou Oury Diallo	664 31 41 71	OP/Bonfi
39	Abou 2 Camara	628 21 20 15	
40	Mamadouba Soumah	621 86 70 50	Conseiller Genre MASPEF
41	Ismael Keira	657 21 7985 ismaelle1490@gmail.com	DNPM
42	Abdoulaye Soumah	664 23 1035 ingesoumah@gmail.com	OP/Bonfi
43	Mama Yawa Sandouno	628 03 0357 mamayawa@hotmail.fr	ADEPEG/CPA
44	N’Famara Diomandé	622 86 42 76 diomkoo224@yahoo.fr	Préfet Maritime
45	Baldé Ahmed Tidiane	622 55 40 78 atidianebalde@fao.org	Assistant programme FAO
46	Mohamed Cherif Diallo	620 05 9394 hherifagdiallo@gmail.com	Conseiller juridique
47	Alpha Oumar Manet	625 91 0715 manetalphao@gmail.com	Secrétaire Général
48	M’Bemba Camara	662 04 40 97	Point focal communication
49	Bah Sidy Mohamed	622 08 72 44	Point focal infos media
50	Barry Boubacar Gallé	664 75 79 62	CES Guinée
51	Mamady Sayba Keita	622 54 62 90	OGUIPAM/MEEF
52	Bangoura Kadiatou	655 63 86 86	CAOPA/GUINEE
53	Camara Youssouf H	622 53 22 10	PRAO - Guinée

54	Djiby Thiam	621 47 99 91	PRAO - Guinée
55	Touré Aboubacar	622 39 8156 boubahoure@gmail.com	
56	Kéita Isaac	620 42 54 64 ibaljlk@gmail.com	
57	Aribot Kémoko	666 85 98 82 kemaribot@gmail.com	
58	Dramou André	622 39 0815 andredramou31@gmail.com	
59	Fodé Idrissa Kallo	622 55 8818 idrissakalloik@gmail.com OP	
60	Hadja Saïmatou Bangoura	669 05 41 27	
61	Dion Somplehi Micheline	00225 06 01 16 02	CAOPA
62	Houssein Bangoura	654 81 02 45 bangouraiqb@yahoo.fr	Ministère du Commerce
63	Armand Kounaly Léo	622 98 70 93	Ministère de l'Environnement
64	Honorable Mohamed Seck	628 095987 honorablemohamedseck@gmail.com	Ministère Tourisme, Hôtellerie et Artisanal.

## Annexe 2 : Agenda de l'Atelier

### **11 Janvier 2018**

8h00-8h30 : Enregistrement des participants

8h30-11h00 : Cérémonie d'ouverture

-Allocution de la CONAPEG

-Allocution du Président de la CAOPA

-Allocution du Représentant Résident de la FAO

-Allocution d'ouverture du Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime

11h00-11h15 : Photo de groupe

**11h15-11h 30 :       Pause - Café**

11h30- 11h40 : Présentation des Participants

11h40-11h45 : Présentation de l'agenda

11h45-12h15 : Présentation des Directives Volontaires *par Mme Lena Westlund* (FAO).

12h15-13h00 : Questions Réponses

**13h00 -14h30       Pause déjeuner**

14h30–15h30 : La pêche artisanale en Guinée, Identification des acteurs impliqués, *par M. Ismaël Keita du Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie maritime*

**15h30-15h45:       Pause - Café**

15h45 -17h00 : Questions Réponses

17h00-17h15 : Synthèse des travaux de la journée

17h15           Suspension des travaux

### **12 Janvier 2018**

9h00–9h30: Le rôle des acteurs de la pêche artisanale dans l'élaboration d'un plan national pour une pêche artisanale durable, *par Mme DION Micheline SOMPLEHI* (CAOPA).

9h30-10h00 : Pour une prise en compte des femmes du secteur dans un plan d'action national pour une pêche artisanale durable, *par Mme Soumah Kadiatou Bangoura* (CAOPA).

10h00 -10h45 : Questions Réponses

10h45-11h00 : Préparation des groupes de travail



**11h00-11h15: Pause - Café**

11h15- 13h30 : Groupes de travail

Groupe 1: *Identification du rôle des acteurs concernés en Guinée, (administrations, professionnels et société civile), dans l'élaboration de plans d'action nationaux selon les étapes dégagées dans la note conceptuelle.*

Groupe 2: *Processus pour la mise en place d'un **comité consultatif guinéen afin de faciliter la mise en place d'une plateforme nationale représentative impliquée dans la définition et l'application des stratégies pour la mise en œuvre des directives***

**13h30-14h45 : Pause Déjeuner**

14h45-15h30: Groupes de travail (suite)

15h30-16h30: Restitution des Groupes de travail

16h30-17h00: Adoption du rapport. Dispositifs de suivi

17h00: Clôture des travaux